

[ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION ]

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

[ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION ]



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2003-2004

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le (418) 643-3850 ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante : [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca).

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 2-550-43222-3  
ISSN : 5923-4108  
© Gouvernement du Québec, 2004

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du Conseil supérieur de l'éducation.

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2003-2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation,

Pierre Reid

Québec, octobre 2004



Monsieur Pierre Reid  
Ministre de l'Éducation  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du Conseil supérieur de l'éducation.

Le présent rapport annuel de gestion décrit de façon générale le Conseil supérieur de l'éducation. Il fait également état des orientations, des objectifs et des indicateurs du Plan stratégique 2001-2005. Ce plan est mis à jour afin de prendre en compte les nouveaux objectifs de travail adoptés par le Conseil à la suite de l'atteinte des objectifs déterminés antérieurement. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs.

Au cours de l'année 2003-2004, en plus du rapport 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*, le Conseil a adopté les avis suivants : *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional*, *L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif*, qui a été élaboré à la suite d'une demande du ministre de l'Éducation, et finalement *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*. Le Conseil a également transmis au ministre de l'Éducation un avis sur le projet de loi 34, instituant le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. De plus, il a été invité à présenter un mémoire à l'ouverture de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

En outre, à la demande du ministre de l'Éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a produit trois avis sur des projets de modifications réglementaires. Il a également présenté un mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

Ces avis ainsi que le rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation constituent le cœur de la mission du Conseil supérieur de l'éducation et répondent aux objectifs inscrits dans son plan stratégique. Pour assurer leur qualité, l'organisme s'appuie sur la recherche et l'écoute des milieux et il pose un vaste regard que permet la composition

diversifiée des membres tant du Conseil que de ses commissions et comités.

L'importance que le Conseil accorde à cette diversité se traduit d'ailleurs dans les efforts qu'il fait pour faciliter la participation de personnes qui ne font pas directement partie des réseaux de l'éducation et de ceux parmi ses membres qui ont des charges familiales.

En terminant, je tiens à saluer le travail des quelque cent membres du Conseil, de ses commissions et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et à les remercier. Ces personnes permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation qui, nous le croyons, éclairent les décisions ministérielles et constituent des phares pour le milieu de l'éducation. Leur participation aux travaux représente entre 10 et 30 jours de réunions par année, en plus du temps qu'elles consacrent à la préparation des rencontres.

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil a tenu dix réunions au cours de l'année. Les commissions, pour leur part, en ont tenu respectivement six pour la Commission de l'enseignement primaire, sept pour la Commission de l'enseignement secondaire, quatre pour la Commission de l'enseignement collégial, cinq pour la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires et quatre pour la Commission de l'éducation des adultes. En ce qui concerne le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, huit rencontres ont eu lieu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jean-Pierre Proulx

Sainte-Foy, octobre 2004



## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de président du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité des informations et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs du Plan stratégique 2001-2003, mis à jour au cours de l'année. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

Le président,

Jean-Pierre Proulx





**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Présentation du Conseil supérieur de l'éducation</b>	<b>1</b>		
1.1	Le Conseil	1		
1.2	Les commissions	2		
1.3	Le comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail	2		
1.4	Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)	2		
1.5	Le secrétariat et les ressources	2		
1.6	Les collaborateurs et les partenaires	3		
<b>2</b>	<b>Résultats au regard du Plan stratégique 2001-2003</b>	<b>5</b>		
2.1	L'atteinte des objectifs et les indicateurs de qualité de la production	5		
	<b>Orientation 1 :</b> <i>Proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation</i>	5		
	<b>Orientation 2 :</b> <i>Communiquer au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le cadre de l'implantation des réformes ou qui les transcendent</i>	6		
	<b>Orientation 3 :</b> <i>Communiquer au ministre une réflexion critique, des orientations et des balises pour soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politiques ou tout autre sujet au choix du ministre</i>	12		
2.2	La diffusion des publications du Conseil	13		
2.3	Les retombées des publications à la lumière des indicateurs d'influence	15		
2.3.1	Quelques données générales	16		
2.3.2	Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation	17		
2.3.3	Les avis	18		
2.3.4	Les études et les recherches	26		
2.3.5	Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	27		
2.4	Le développement de l'organisme à la lumière des indicateurs de qualité de la gestion	28		
	<b>Orientation 4 :</b> <i>Développer une culture de l'évaluation pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme</i>	28		
2.4.1	La consolidation d'une culture de l'évaluation	28		
2.4.2	Le mode de fonctionnement interne	29		
<b>3</b>	<b>Ressources humaines et financières</b>	<b>31</b>		
3.1	Les membres du Conseil et de ses commissions	31		
3.2	Les membres du comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2002-2003	35		
3.3	Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	36		
3.4	Le secrétariat	36		
3.5	Les ressources financières	37		
	<b>Annexes</b>	<b>39</b>		
	Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	41		
	Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	45		



## 1

## PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

«C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme.» (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, n° 176, p. 107.)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Son rôle est de conseiller l'État et, au premier chef, le ministre de l'Éducation et de faire le pont entre la population québécoise et le gouvernement sur tout ce qui concerne l'éducation. C'est un lieu de consultation et de réflexion critique, à l'intérieur des institutions démocratiques et à l'abri des groupes de pression.

Son mandat couvre l'ensemble de la mission éducative gouvernementale. Il porte prioritairement sur l'éducation institutionnelle, de la maternelle à l'université, mais il peut s'étendre aussi à l'éducation extrascolaire.

L'organisme est constitué :

- du Conseil;
- de cinq commissions qui l'assistent dans ses travaux :
  - la Commission de l'enseignement primaire;
  - la Commission de l'enseignement secondaire;
  - la Commission de l'enseignement collégial;
  - la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
  - la Commission de l'éducation des adultes;
- du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), chargé de conseiller le ministre de l'Éducation en cette matière.

Par ailleurs, le Conseil constitue annuellement un comité pour l'assister dans la préparation de son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation.

**1.1 Le Conseil**

Le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement sur recommandation du ministre de l'Éducation, après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre de l'Éducation ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat de quatre ans, à moins qu'ils n'aient à compléter un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

« Le Conseil doit :

- donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements qu'il est tenu de lui soumettre;
- donner son avis au ministre de l'Éducation sur toute question de sa compétence qu'il lui soumet;
- transmettre au ministre de l'Éducation, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. »

« Le Conseil peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation;
- soumettre au ministre de l'Éducation des recommandations sur toute question de sa compétence concernant l'éducation;
- faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires pour arriver à ses fins;
- édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement. »

C'est le ministre de l'Éducation qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins dix fois par année.

## 1.2 Les commissions

Le Conseil comprend cinq commissions composées chacune de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat renouvelable d'un an.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat est de trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions préparent pour le Conseil des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou secteur d'enseignement respectif. Elles doivent se réunir au moins quatre fois par année.

## 1.3 Le comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité pour l'assister dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et désigner, parmi ses membres, une personne pour en assurer la présidence. Le Conseil peut également, de façon ponctuelle, mettre sur pied des comités de travail pour l'assister dans l'élaboration de commentaires ou d'avis.

## 1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)

Institué en 1999, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est composé de dix-sept membres, dont un président ou une présidente, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques.

Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le président du CCAFE relève directement du ministre. Il n'est pas membre du Conseil. Ce comité est rattaché administrativement au Conseil et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question que ce dernier lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

### Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études peut :

- saisir le ministre de l'Éducation de toute question relative à une matière de la compétence du Comité;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, le ministre de l'Éducation est tenu de lui soumettre tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'il se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'il entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. Le ministre transmet à la présidence du Conseil les demandes d'avis qu'il adresse au CCAFE. Ce dernier transmet directement au ministre les avis demandés. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

## 1.5 Le secrétariat et les ressources

Le Conseil est assisté de deux secrétaires conjoints et de fonctionnaires. En 2003-2004, il a pu compter sur un effectif de 32 postes permanents et une enveloppe budgétaire de 2 360,9 M\$ lui a été octroyée pour l'ensemble de ses activités.

## **1.6** Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation,
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés au ministre;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses rapports et avis, et constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.



## 2

## RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2001-2003

Du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, le Conseil a procédé à l'adoption du rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, destiné à l'Assemblée nationale, et de quatre avis adressés au ministre de l'Éducation. Il a également présenté un mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a, quant à lui, adopté trois avis et présenté un mémoire à cette même commission.

Pour exercer son rôle de conseiller de l'État auprès du ministre de l'Éducation, le Conseil a défini, dans son Plan stratégique 2001-2003, les quatre grandes orientations qui structurent son action :

- proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation;
- communiquer au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le cadre de l'implantation des réformes ou qui les transcendent;
- communiquer au ministre une réflexion critique, des orientations et des balises pour soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politiques ou tout autre sujet au choix du ministre;
- développer une culture de l'évaluation pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.

Les résultats relatifs aux objectifs établis pour les trois premières orientations sont présentés à la section 2.1, à la lumière d'indicateurs relatifs à la qualité de la production. Ensuite, la section 2.2 fait état de la diffusion des travaux du Conseil. Cet examen serait incomplet sans un regard sur les retombées de ces travaux : c'est l'objet de la section 2.3. Finalement, les résultats relatifs à la quatrième et dernière orientation sont présentés à la section 2.4, à la lumière d'indicateurs liés à la qualité de la gestion.

## 2.1 L'atteinte des objectifs et les indicateurs de qualité de la production

Le Conseil peut témoigner de la qualité de ses publications parce qu'elles reposent sur :

- un processus d'élaboration rigoureux;
- des recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet et la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences d'ici et d'ailleurs;
- des consultations qui donnent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées.

### ORIENTATION 1 :

**Proposer une réflexion prospective en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation.**

### OBJECTIFS

**Donner au ministre des points de repère pour établir des priorités en éducation. Cerner les tendances lourdes en éducation.**

Dans le rapport 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil a voulu dresser un portrait de la situation relative au renouvellement du corps professoral dans les universités et cerner les besoins prévisibles en la matière. De façon particulière, il a voulu faire le point sur les principaux facteurs de recrutement, mettre à jour les atouts dont disposent les universités et mieux cerner les difficultés qui se posent. Finalement, il a proposé des orientations visant à favoriser le renouvellement du corps professoral à l'université.

### RÉSULTAT

En décembre 2003, le Conseil a transmis au ministre de l'Éducation, pour qu'il soit déposé à l'Assemblée nationale, son rapport 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*.



## PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation est issu des travaux de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Pour élaborer ce document, deux rapports de recherche ont été réalisés sur cette question. Ces rapports rendent compte des larges consultations effectuées dans le milieu universitaire l'année précédente. Le premier porte sur les éléments de transformation du travail professoral. Rédigé par Denis Bertrand, professeur associé à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, il a pour titre *Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises*. Le second présente des données sur les prévisions d'embauche 2003-2008 ainsi que sur la situation du recrutement des professeurs de janvier 1997 à décembre 2002. Rédigé par Jean-François Lehoux, France Picard et Gilles Roy, ce rapport a pour titre *L'état de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises*.

Ces travaux novateurs ont permis de dresser le portrait de la situation des universités québécoises. Leurs conclusions amènent à revoir certaines idées reçues sur la façon de définir la problématique du renouvellement du corps professoral et sur l'ampleur du recrutement à venir.

## PENSÉE DU CONSEIL

Ayant diagnostiqué un effort intense de recrutement dans les universités québécoises pour la période 2003-2008 et ayant précisé dans quels domaines les besoins sont les plus criants et les difficultés, les plus grandes, le Conseil a retenu cinq orientations sur lesquelles s'appuient les recommandations adressées au ministre de l'Éducation, au ministre du Développement économique et régional et de la Recherche de même qu'aux divers groupes qui composent le milieu universitaire. Ces orientations visent essentiellement un même but : favoriser le renouvellement du corps professoral.

- **Respecter l'intégralité de la mission universitaire** en rappelant que le renouvellement du corps professoral doit permettre de couvrir tous les volets de la mission universitaire, tant dans les activités de recherche et d'enseignement que dans les services à la collectivité, ainsi que la diversité des champs du savoir développés dans l'ensemble des universités.

- **Consolider les interventions gouvernementales inscrites dans les politiques publiques** pour bien soutenir les universités dans cette importante opération de renouvellement de leur corps professoral.
- **Exercer une vigie constante pour bien gérer la dynamique de l'offre et de la demande**, étant donné les limites inhérentes aux prévisions de recrutement et l'importance des facteurs de conjoncture susceptibles de modifier cette dynamique.
- **Actualiser la composition du corps professoral** en prenant soin de mieux équilibrer la distribution des professeurs selon l'étape de carrière, une distribution qui devrait se refléter dans la courbe des âges du corps professoral, de poursuivre les visées de féminisation du corps professoral et d'examiner de manière attentive l'évolution du ratio professeur-étudiants, notamment en ce qui concerne les cycles supérieurs.
- **Promouvoir la carrière professorale auprès de candidats potentiels** pour soutenir l'attrait et l'intérêt d'une telle carrière et ainsi susciter des vocations chez la relève.

## ORIENTATION 2 :

**Communiquer au ministre un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui émergent dans le cadre de l'implantation des réformes ou qui les transcendent.**

**Sept objectifs** se greffent à cette deuxième orientation. Il est important de noter que, dès que l'un d'entre eux est atteint, un nouvel objectif est adopté par le Conseil et la planification stratégique est mise à jour. Au cours de 2003-2004, deux nouveaux objectifs ont ainsi été déterminés. Il s'agit de l'analyse du phénomène d'internationalisation des universités québécoises et de celle de l'expression de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes. Par ailleurs, des travaux relatifs à l'encadrement dans les écoles secondaires et à la profession enseignante, entrepris en 2002-2003 à la demande du ministre de l'Éducation, se sont poursuivis.

---

## OBJECTIF 1

### **Explorer des voies prometteuses pour l'encadrement des élèves au secondaire.**

En novembre 2002, le ministre de l'Éducation a demandé au Conseil d'approfondir la question de l'encadrement des élèves dans les écoles secondaires et de lui donner un éclairage sur des mesures propices à la réussite de ces derniers. Il voulait que le Conseil explore des aspects précis de l'encadrement tels que les modèles à privilégier, les formules de tutorat, de titulariat et de mentorat et les conditions facilitant leur implantation. Cette demande, formulée d'abord par le ministre Sylvain Simard, a été reprise par son successeur, M. Pierre Reid.

---

## RÉSULTAT

Mandatée par le Conseil, la Commission de l'enseignement secondaire a élaboré un avis intitulé *L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif*, qui a été rendu public en janvier 2004.

---

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

Cet avis est le fruit de multiples travaux d'envergure menés sur plusieurs mois : une recherche documentaire, une rencontre avec des parents ainsi que des groupes de discussion avec des élèves et des acteurs du milieu. De plus, une vaste enquête menée au printemps 2003 auprès des directions d'établissement tant du réseau privé que du réseau public a permis de tracer pour la première fois le portrait exhaustif des mesures d'encadrement qui ont cours dans les écoles secondaires du Québec.

La Commission de l'enseignement secondaire a consacré dix jours de réunions à l'élaboration de cet avis.

---

## PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil a constaté que, contrairement à l'opinion courante, les mesures d'encadrement offertes dans les écoles secondaires sont nombreuses et variées, tant dans le réseau public que dans le réseau privé. La perception populaire héritée de l'époque des polyvalentes ne correspond plus à la réalité et les politiques et programmes qui se sont succédé depuis 1980 permettent à l'élève de bénéficier d'un encadrement sur le plan personnel comme sur le plan social.

Le Conseil a constaté que les mêmes mesures sont appliquées dans le secteur public et dans le secteur privé. Des différences résident dans les préférences qui découlent du

contexte propre à chaque secteur. Toutefois, à partir de la troisième secondaire, les mesures d'encadrement sont moins nombreuses, et cet effet est plus accentué dans le secteur public. Selon le Conseil, ce constat devrait être analysé en profondeur afin de s'assurer que les élèves des deux réseaux profitent de l'encadrement dont ils ont besoin. Il importe donc de clarifier les besoins d'encadrement des élèves en fonction de leur maturité et de leur degré d'autonomie.

C'est pourquoi le Conseil recommande au ministre de l'Éducation de soutenir des projets de recherche qui permettent de préciser les besoins d'encadrement des élèves en fonction de leur maturité et de leur degré d'autonomie et, aux universités, de poursuivre la recherche sur les liens entre l'encadrement des élèves et la réussite éducative.

Finalement, pour le Conseil, il revient à chaque équipe-école de choisir les mesures d'encadrement qu'elle juge les plus appropriées à son contexte pour soutenir, guider et accompagner les élèves tout en assurant leur sécurité et la discipline dans l'école. En outre, il recommande à chaque établissement de faire connaître, à la communauté qu'il dessert, les mesures qu'il offre, compte tenu du fait que la notion d'encadrement a donné lieu, au cours des années, à de multiples perceptions qui ne correspondent pas à la réalité.

---

## OBJECTIF 2

### **Mettre en lumière les principes qui doivent guider le développement de la profession enseignante.**

En novembre 2002, le ministre de l'Éducation demandait au Conseil supérieur de l'éducation un avis sur la profession enseignante, plus particulièrement sur « le sens et l'importance que la société québécoise entend donner à la profession enseignante en mettant en relief la vision globale de cette profession dans une perspective de renouvellement, de professionnalisation et surtout de valorisation de celle-ci ». (Extrait de la lettre du ministre de l'Éducation.)

---

## RÉSULTAT

Au cours de l'année, le Conseil a mis en place les conditions nécessaires pour répondre à cette demande du ministre de l'Éducation. La Commission de l'enseignement primaire et la Commission de l'enseignement secondaire ont été mandatées pour élaborer un avis sur la profession enseignante qui sera rendu public à l'automne 2004.

---

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

Depuis janvier 2003, les deux commissions travaillent conjointement à l'élaboration de cet avis sur le sens à donner au développement de la profession enseignante. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2004, la Commission de l'enseignement primaire a tenu deux réunions indépendantes et quatre réunions communes avec la Commission de l'enseignement secondaire sur le thème de la profession enseignante.

Un premier rapport d'étape a été étudié à la Commission conjointe en mai 2003 et déposé au Conseil en juin 2003. Par la suite, à l'automne 2003, le Conseil a lancé un appel de mémoires auprès de plus de 80 organismes afin d'enrichir sa réflexion en prenant appui sur des consultations menées auprès des acteurs de la société québécoise et du milieu de l'éducation en particulier. Au total, 30 groupes ont répondu à l'appel et ont fait parvenir un mémoire au Conseil.

De plus, en novembre 2003, un comité formé de membres de la Commission conjointe a reçu en audience neuf organismes afin d'approfondir la réflexion sur certains aspects particuliers.

Finalement, la Commission conjointe a organisé des groupes de discussion et consulté une cinquantaine d'enseignantes et d'enseignants du primaire et du secondaire travaillant dans le cadre d'un projet collectif. Cette consultation a permis d'enraciner davantage la réflexion de la Commission conjointe dans la réalité d'acteurs qui exercent la profession enseignante au quotidien.

En décembre 2003 et en janvier 2004, la Commission conjointe a étudié le rapport d'analyse des mémoires et celui de la consultation faite auprès du personnel enseignant. Elle a également étudié un deuxième rapport d'étape qui a été déposé au Conseil en février 2004. En mars et en avril 2004, elle a examiné un avant-projet et un projet d'avis afin d'établir les positions et les recommandations qu'elle souhaitait soumettre au Conseil.

---

## OBJECTIF 3

**Améliorer la compréhension des effets de la structure et de la facture des programmes techniques sur la formation des étudiantes et des étudiants du collégial, afin de pouvoir en tenir compte dans la conception et l'élaboration de ces programmes.**

Par souci de veiller au maintien de la pertinence sociale de la formation technique offerte en milieu scolaire et de favoriser la réussite des personnes qui s'y engagent, le Conseil supérieur de l'éducation veut apporter sa contribution à la réflexion portant sur les programmes donnant accès au diplôme d'études collégiales (DEC) dans le secteur de la formation technique.

---

## RÉSULTAT

Mandatée par le Conseil, la Commission de l'enseignement collégial a élaboré un avis intitulé *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*, qui a été rendu public en mars 2004.

---

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

La réflexion sur les programmes qui est proposée dans cet avis s'appuie sur un travail de recherche documentaire, sur l'examen de données relatives aux différents programmes et consignées dans le Système des objets d'études collégiales (SOBEC) et, surtout, sur les résultats de consultations menées par ou pour la Commission de l'enseignement collégial. En effet, celle-ci a surtout puisé à l'expérience de nombreux acteurs du milieu collégial, membres du personnel enseignant, professionnel ou administratif, qui ont communiqué leurs points de vue dans le cadre des réunions de la Commission ou encore en participant à l'un ou l'autre des groupes de discussion organisés à cet effet.

Au cours de l'année 2003, la Commission de l'enseignement collégial a consacré cinq jours et demi de réunions à l'élaboration de cet avis.

---

## PENSÉE DU CONSEIL

Dans son avis, le Conseil jette un regard critique sur l'impact des mesures de renouveau de 1993 en ce qui a trait aux programmes de formation technique et à la sanction des études. Il met en lumière des transformations qui se sont produites au collégial dans le cadre de la révision des programmes. Comme la structure de ces derniers est similaire à celle des programmes du secteur préuniversitaire, plusieurs observations relatées dans cet avis concernent l'ensemble de la formation initiale offerte dans les collèges.

Pour le Conseil, les changements introduits par les mesures de renouveau de 1993 étaient majeurs. Il constate que leur implantation a posé d'énormes défis pour les collèges, qui ont réussi à les relever dans des conditions particulièrement difficiles. Toutefois, ce renouveau a su créer un dynamisme qui constitue un gain précieux tant pour les

élèves que pour le personnel enseignant. C'est pourquoi le Conseil recommande de poursuivre dans cette voie, mais en y apportant des améliorations.

Parmi les bienfaits majeurs, le Conseil note l'expression d'un mode de travail plus collectif de même que l'appropriation locale des programmes. La concertation que leur élaboration suppose renforce leur cohérence et permet de réaffirmer le caractère de service public de l'enseignement collégial. Ce sont là des acquis de taille. C'est pourquoi le Conseil demande au ministre de voir à les consolider en poursuivant le développement amorcé, en apportant quelques modifications aux dispositifs actuels et en soutenant les établissements dans leurs efforts à cet égard.

Les recommandations formulées dans cet avis visent à ce que le mode d'élaboration des programmes s'ajuste mieux aux particularités de la formation technique. Le Conseil invite aussi le ministre et les collègues à maintenir des exigences de haut niveau pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en formation technique, tout en proposant des changements en ce qui a trait aux moyens d'y faire face. Ainsi, l'épreuve synthèse de programme de même que l'épreuve uniforme méritent, selon le Conseil, d'être maintenues, mais à la condition d'être balisées différemment. De plus, la durée des programmes ne lui paraît pas toujours conforme à leurs exigences réelles, ce qui appelle aussi des ajustements.

Par ailleurs, le Conseil juge nécessaire de maintenir une formation générale commune à tous les élèves et de miser sur la clarification des finalités de cette composante, partiellement trahies par les objectifs et les standards en application. Il déplore que cette formation soit encore limitée aux disciplines qui s'inspirent des *humanités* classiques et qu'elle donne lieu parfois à des apprentissages trop spécialisés. Le recours à un éventail plus large de disciplines de formation générale lui paraît nécessaire, notamment dans une perspective d'ouverture culturelle et de soutien au cheminement vocationnel des élèves. Le Conseil souligne également la nécessité de faciliter le passage d'un ordre d'enseignement à un autre en respectant toutefois la mission de chacun. À cet égard, le développement de la reconnaissance des acquis lui semble plus fécond que l'élaboration de programmes intégrés.

---

## OBJECTIF 4

### **Clarifier la contribution de l'éducation des adultes au développement local et régional.**

La demande sociale en faveur de la décentralisation gouvernementale tout comme les récentes mesures d'encadrement gouvernementales liées au développement local et régional ont incité le Conseil à apporter un éclairage sur le rôle actif que peuvent exercer les établissements d'enseignement en matière d'éducation des adultes, pour le bénéfice du milieu local ou régional.

---

## RÉSULTAT

Mandatée par le Conseil, la Commission de l'éducation des adultes a élaboré un avis intitulé *L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional*, qui a été rendu public en septembre 2003.

---

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

Deux années de recherche et de consultation ont soutenu la réflexion du Conseil. Pour approfondir celle-ci, des recherches documentaires ont été effectuées. De plus, des représentants de l'ancien ministère des Régions, des membres d'une table de concertation régionale en matière d'éducation et des professeurs-chercheurs ont présenté à la Commission de l'éducation des adultes leur vision du rôle de l'éducation et de l'éducation des adultes en matière de développement local et régional. Des enquêtes ont aussi été menées : une première dans les conseils régionaux de développement et les centres locaux de développement et une deuxième dans certains conseils régionaux de partenaires du marché du travail. Enfin, des entrevues ont été réalisées dans des commissions scolaires francophones et anglophones, des cégeps, des collèges privés subventionnés de même que dans des établissements universitaires.

L'étude *La participation de l'éducation aux travaux des CLD et des CRD portant sur le développement local et régional*, réalisée pour l'élaboration de cet avis, a été diffusée au moment de sa parution.

---

## PENSÉE DU CONSEIL

Pour le Conseil, l'éducation des adultes, donnée autant dans les commissions scolaires que dans les collèges et les universités, contribue de façon majeure au développement local et régional, particulièrement sur le plan économique. Le Conseil souhaite que cette contribution soit pleinement reconnue. Aussi demande-t-il au ministère de l'Éducation,

aux commissions scolaires, aux collèges et aux universités de préciser, dans leur planification stratégique respective, les actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour rendre explicite leur mandat de contribution au développement des collectivités et de le faire connaître.

Le Conseil propose une définition ambitieuse du développement, qu'il conçoit comme un accroissement du mieux-être pour tous. Selon lui, le développement touche tous les aspects de la vie d'une communauté et a des effets durables sur les plans économique, social, culturel, environnemental et politique. Il insiste également sur l'importance de faire des territoires du Québec des villes et des régions apprenantes, plaçant ainsi l'innovation et l'apprentissage au cœur de leurs stratégies de développement.

Dans les commissions scolaires en particulier, le Conseil constate que les interventions en vue du développement régional couvrent un large éventail de préoccupations : sous-scolarisation des adultes, analphabétisme, intégration durable à l'emploi, insertion sociale et professionnelle et animation communautaire.

Toutefois, de façon générale, tant dans les commissions scolaires que dans les collèges ou les universités, les actions visent davantage le développement économique et celui de la main-d'œuvre, donc le développement des entreprises ou l'essor d'un secteur d'activité économique dans une région donnée. Selon le Conseil, le secteur de l'éducation des adultes doit non seulement promouvoir la formation à l'emploi et le développement des entreprises, mais aussi veiller à intégrer à ses activités les éléments essentiels à l'exercice du rôle de citoyen et à une insertion sociale réussie pour tous les membres de la communauté.

## OBJECTIF 5

### **Proposer des conditions favorisant l'expression de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes.**

Comme suite à son avis sur la contribution des adultes au développement régional et en vue de contribuer à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Conseil a choisi d'explorer le thème de la formulation sociale de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes.

L'expression des besoins de formation est considérée comme une visée générale de la politique d'éducation des adultes. En effet, selon les termes mêmes de cette politique, « bien gérer la demande de formation comporte deux dimensions : créer les conditions pour que les besoins de formation s'expriment dans toute leur diversité et, d'autre part, veiller à ce que l'offre de formation traduise les aspirations individuelles et collectives ».

L'avis en cours de préparation vise à apporter un éclairage sur un développement de l'éducation des adultes axé sur la demande, dans les établissements d'enseignement et dans les milieux d'éducation non formelle, et sur les bénéfices que peuvent en tirer les adultes et la société.

---

## RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes le mandat d'étudier le thème suivant : proposer des conditions pour favoriser l'expression de la demande d'éducation et de formation continue de la part des adultes et un ajustement de l'offre d'éducation formelle et d'éducation non formelle en conséquence. La Commission a commencé ses travaux à l'automne 2003 et a présenté un devis de travail qui a été adopté par le Conseil, de même qu'un premier rapport d'étape. Elle devrait déposer un projet d'avis en décembre 2005, pour adoption par le Conseil.

---

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'éducation des adultes accordera une attention particulière à l'opinion d'adultes engagés et d'adultes non engagés dans un parcours de formation, et elle aura soin de couvrir tout le champ de l'éducation des adultes, dans un cadre formel et dans un cadre non formel. De plus, elle tentera d'illustrer divers parcours qui conduisent, avec plus ou moins de difficulté, à la formation considérée comme *une action volontaire et responsable*. À cette fin, des groupes de discussion réunissant des adultes permettront à ceux-ci de décrire les conditions qui facilitent l'apprentissage à l'âge adulte ou, au contraire, y font obstacle. Ce volet d'enquête fera suite aux entrevues menées au printemps 2004 dans certains organismes d'éducation des adultes, à la fois dans le système formel et dans le système non formel, et portant sur la description des pratiques visant à faire lever la demande de formation continue.

## OBJECTIF 6

### **Explorer le phénomène de l'internationalisation des universités québécoises.**

L'internationalisation des universités est un sujet d'intérêt croissant. Ainsi, le Canada, les États-Unis, les pays membres de la Communauté européenne, l'UNESCO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment, accordent beaucoup d'importance à cette question. Divers travaux y sont menés pour connaître la raison d'être des activités internationales dans lesquelles les universités sont engagées, leur portée, la qualité de la formation transfrontière, les défis à relever, les tendances qui se dessinent pour l'avenir, ainsi que les grands enjeux culturels, socioéconomiques et politiques présents dans les activités internationales. C'est pourquoi le Conseil a résolu d'élaborer sur ce thème un avis destiné au ministre de l'Éducation. Cet avis devrait contribuer à mieux cerner la situation des universités québécoises.

## RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat d'élaborer un avis portant sur l'internationalisation des universités, en prenant soin de mettre en contexte ce phénomène au regard de la globalisation et de l'éducation transnationale, et de dresser un portrait de la situation afin de déterminer les éléments de problématique, les enjeux, les défis et les tendances.

La Commission a commencé ses travaux à l'hiver 2004 et a présenté un devis de travail qui a été adopté par le Conseil. Elle devrait déposer un projet d'avis, pour adoption par le Conseil, à l'automne 2005.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

Cet avis portera sur l'ensemble des activités liées à la mission universitaire et ayant un caractère international. La Commission colligera les données disponibles sur les étudiants internationaux, situera le développement des activités internationales menées dans les universités québécoises, dans le contexte des autres systèmes universitaires du monde, et tentera de dresser un portrait des activités internationales des universités québécoises. Des activités de consultation et d'enquête au sein du milieu universitaire auront lieu au cours de l'automne 2004.

## OBJECTIF 7

### **Développer la vision et l'expertise du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études comme appui à la persévérance et à la réussite relativement à l'accessibilité financière aux études.**

Lors d'une session d'orientation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a choisi d'explorer les liens entre, d'une part, l'aide financière et, d'autre part, l'accès aux études, le cheminement scolaire et la réussite des études. Ce faisant, il prenait acte de la préoccupation actuelle à l'égard de la réussite des études. En même temps, il élargissait la notion usuelle d'accessibilité financière aux études en y intégrant l'idée de l'accessibilité financière à la réussite des études.

## RÉSULTAT

Parallèlement aux demandes d'avis qui lui ont été adressées par le ministre de l'Éducation, le CCAFE a travaillé à l'élaboration d'un avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à la réussite du projet d'études, rendu public en août 2004. Au cours de l'année, il a effectué les démarches nécessaires pour en assurer la réalisation.

## PROCESSUS D'ÉLABORATION

En septembre et en octobre 2003, le Comité a tenu des audiences pour la préparation de cet avis. Un appel de mémoires a précédé ces audiences, qui ont eu lieu à Montréal (deux jours) et à Québec (un jour).

En réponse à cet appel de mémoires lancé en mars 2003 avec la publication du document de consultation *Vers l'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études*, 21 organismes ont soumis un mémoire au Comité. Il s'agit d'organismes étudiants (5), syndicaux (3), économiques (3), sociaux (1), professionnels (2) ou gouvernementaux (2), d'établissements d'enseignement (2) ainsi que de regroupements d'établissements (3).

Par la suite, près d'une cinquantaine de personnes représentant une vingtaine d'organismes ont participé aux audiences organisées par le CCAFE. Cette consultation, qui servira à élaborer l'avis, a révélé les constatations suivantes :

- Parmi les consensus qui se dégagent de cette consultation, celui qui suscite sans doute le plus d'adhésion est le fait que le système québécois d'aide financière aux études représente un atout majeur permettant l'accès aux études professionnelles, collégiales et universitaires pour des personnes qui, autrement, n'y auraient pas accès, sinon difficilement, en raison de leur situation financière ou de celle de leurs parents.
- Il est donc impératif de maintenir cet acquis de société et de confirmer la priorité de l'offre d'un soutien financier aux personnes issues des milieux moins favorisés.
- En ce qui a trait au Programme de prêts et bourses, on juge favorablement le fait que l'aide financière se donne sous la forme non seulement d'un prêt, mais aussi d'une bourse.
- Il est cependant urgent d'adapter à la réalité actuelle les paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux frais de subsistance et au matériel scolaire.
- Enfin, il faut modifier la grille de la contribution parentale pour la rendre plus conforme à la capacité de payer des parents.

### ORIENTATION 3 :

**Communiquer au ministre une réflexion critique, des orientations et des balises pour soutenir la prise de décision sur des modifications réglementaires envisagées, des projets de politiques ou tout autre sujet au choix du ministre.**

#### OBJECTIF

**Donner au ministre des orientations et des balises pour aider à la prise de décision et guider l'action dans le domaine de l'éducation de même que dans celui de l'accessibilité financière aux études.**

#### RÉSULTATS

En février 2004, le Conseil a déposé un mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, intitulé *Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société*. Ce mémoire a été présenté par le président du Conseil, M. Jean-Pierre Proulx.

Dans ce mémoire, le Conseil rappelle les valeurs, les positions structurantes et les principes fondamentaux formulés, au cours des dix dernières années, dans ses avis et rapports. De façon particulière, il invite :

- à réaffirmer la mission universitaire et à en préciser la portée relativement à diverses dimensions de la vie universitaire;
- à consolider les acquis des universités québécoises;
- à examiner les effets inattendus des politiques publiques;
- à exercer une vigie constante à l'échelle de l'établissement et de l'ensemble du réseau universitaire pour en guider le développement;
- à prendre en considération les besoins actuels en matière de développement.

De plus, en décembre 2005, le Conseil a transmis au ministre de l'Éducation l'*Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le projet de loi n° 34 instituant le ministère du Développement économique et régional*. Dans cet avis, le Conseil constate avec regret que ce projet de loi n'offre aucune garantie de la présence de représentants du milieu de l'éducation aux conseils d'administration des conférences régionales d'élus et des centres locaux de développement (CLD). Dans ce dernier cas, le projet de loi les a même exclus. Le Conseil recommande donc au ministre de prendre les mesures qu'il juge nécessaires afin que soient apportés les correctifs appropriés au projet de loi 34, de manière à assurer la pleine participation des établissements d'enseignement, des commissions scolaires, des collèges et des universités aux instances responsables du développement local et régional.

#### En matière d'aide financière aux études

En février 2004, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a déposé un mémoire intitulé *L'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études* à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Ce mémoire a été présenté aux membres de la Commission par le président du Comité consultatif, M. Roger Côté.

Dans ce mémoire, le Comité présente ses réflexions, qui sont regroupées en quatre messages :

- Il faut préserver les acquis sociaux en matière d'accessibilité financière aux études, en particulier le Programme de prêts et bourses.
- Le moment est venu d'adopter une vision élargie de l'accessibilité financière aux études.
- Il est temps aussi d'adapter les programmes d'aide en vue d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite du projet d'études universitaires.

- Enfin, on doit faire preuve de prudence en matière de droits de scolarité et procéder à l'examen des mesures fiscales relatives aux études.

Au cours de 2003-2004, le Comité consultatif a également transmis trois avis au ministre de l'Éducation, à la demande de celui-ci, concernant des modifications réglementaires.

**Avis sur l'harmonisation avec un programme de bourses d'études en médecine et l'indexation du seuil d'admissibilité au Programme de remboursement différé : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études** (octobre 2003)

Le Comité a recommandé au ministre de l'Éducation de ne pas modifier le Règlement sur l'aide financière aux études, afin de permettre aux étudiants en médecine titulaires d'une bourse d'études annuelle de 15 000 \$ (troisième et quatrième années du programme) d'avoir accès au Programme de prêts et bourses. Finalement, la mesure n'a pas été adoptée.

Par ailleurs, le Comité a approuvé le relèvement du seuil d'admissibilité au Programme de remboursement différé en fonction du paramètre de référence, soit le revenu minimum.

Le CCAFE déplore que l'on ne propose pas d'indexer les paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux frais de subsistance des étudiantes et des étudiants. Cela aura pour effet de creuser davantage l'écart entre les dépenses admises dans le Programme et les dépenses réelles des bénéficiaires.

**Avis sur des modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2004-2005** (février 2004)

Le Comité a transmis au ministre de l'Éducation un avis sur les hausses des droits supplémentaires que devront assumer les étudiants canadiens et étrangers pour l'année 2004-2005. Les droits supplémentaires des étudiants canadiens seront ainsi augmentés de 9,15 %, ce qui entraînera une hausse des droits de scolarité de 5,49 %. Cette hausse correspondra à celle observée dans les autres provinces canadiennes. Par ailleurs, dans le but de favoriser une croissance du nombre d'étudiants étrangers dans les collèges, notamment en région, les droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial ne seront pas gelés. Le Comité a également rappelé au ministre l'importance d'une politique globale à l'égard des étudiants étrangers.

**Avis sur la modernisation du Programme de prêts et bourses : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études** (mars 2004)

En réponse à une demande du ministre de l'Éducation, le Comité a préparé un avis sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. Ce règlement a été revu pour permettre la modernisation du Programme de prêts et bourses.

Il s'agit d'une importante modification réglementaire qui aura des effets majeurs sur la manière d'octroyer l'aide financière dans le cadre de ce programme. Plusieurs améliorations profiteront aux bénéficiaires, en particulier aux boursiers, à ceux qui effectuent un retour aux études, aux parents-étudiants et aux résidents.

Le Comité a recommandé au ministre d'adopter ce projet de règlement, mais en modifiant un article relatif à la contribution parentale. Cet article a effectivement été modifié. De plus, le Comité a réitéré sa recommandation d'indexer les paramètres relatifs aux frais de subsistance pour rattraper l'écart qui s'est progressivement creusé à cause des années de non-indexation. Enfin, étant donné l'ampleur de la réforme en cours, le Comité a invité le ministre à prendre les mesures nécessaires pour éviter de pénaliser les bénéficiaires du Programme si des problèmes surviennent en phase d'implantation.

**2.2 La diffusion des publications du Conseil**

La diffusion que fait le Conseil de ses avis et de ses rapports lui permet de faire connaître à l'ensemble de la population, plus particulièrement aux milieux de l'éducation, le résultat de sa réflexion et les recommandations qu'il adresse au ministre de l'Éducation ou au gouvernement. Ce faisant, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

En conséquence, le Conseil peut recourir à divers moyens afin d'assurer une meilleure diffusion de ses publications : dépôt sur son site Internet, créations d'hyperliens à partir de sites Internet de grandes organisations du monde de l'éducation vers celui du Conseil, communiqué de presse, rencontre de presse, lancement et diffusion de versions abrégées d'avis ou de rapports et, finalement, diffusion d'un bulletin de liaison, *Panorama*, qui présente le portrait de l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année.



Les tableaux ci-après montrent, pour chaque publication diffusée au cours de l'année, les divers moyens utilisés. Le premier tableau porte sur les publications du Conseil et le second, sur celles du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

### La diffusion électronique

Les processus de diffusion mis en place au cours des dernières années s'inscrivent dans la volonté gouvernementale d'intensifier le recours à la diffusion électronique.

## LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Publications	Moyens de diffusion				
	Lancement	Dépôt sur le site Internet	Diffusion d'une version abrégée	Publication d'un communiqué de presse	Rencontre de presse
<i>L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional – Avis (septembre 2003)</i>	X	X	X	X	X
<i>Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner – Rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation (décembre 2003)</i>	X	X	X	X	X
<i>Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le projet de loi n° 34 instituant le ministère du Développement économique et régional (décembre 2003)</i>		X			
<i>L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif – Avis (janvier 2004)</i>	X	X	X	X	X
<i>Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société – Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités (février 2004)</i>		X			
<i>Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial – Avis (mars 2004)</i>	X	X	X	X	

## LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Publications	Moyens de diffusion				
	Lancement	Dépôt sur le site Internet	Diffusion d'une version abrégée	Publication d'un communiqué de presse	Rencontre de presse
<i>Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études : harmonisation avec un programme de bourses d'études en médecine et indexation du seuil d'admissibilité au Programme de remboursement différé – Avis (octobre 2003)</i>		X			
<i>L'accessibilité financière à la réussite de son projet d'études – Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités (février 2004)</i>		X			
<i>Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2004-2005 – Avis (février 2004)</i>		X			
<i>La modernisation du Programme de prêts et bourses. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études – Avis (mars 2004)</i>		X			

Au cours de l'année, 19 nouveaux documents électroniques en français et 4 en anglais ont ainsi été déposés sur le site du Conseil. Au 31 mars 2004, un total de 92 fichiers en français et 10 fichiers en anglais y étaient accessibles et pouvaient être téléchargés.

En outre, cette année, le Conseil a innové en offrant la possibilité aux personnes qui le désirent d'être avisées par courrier électronique de ses nouvelles publications. En moins de 6 mois, quelque 1 700 personnes s'étaient inscrites sur cette liste. Le Conseil a pu observer l'impact de cette mesure par une augmentation significative du nombre de téléchargements de documents dans les jours ayant suivi l'annonce de la diffusion d'une publication.

### Des versions abrégées

Lorsqu'une de ses publications interpelle de façon plus particulière des intervenants de première ligne, principalement le personnel enseignant, le Conseil en diffuse une version abrégée afin de faciliter son appropriation. En 2002, cette formule a été évaluée et les données recueillies indiquent que ce format répond bien à l'objectif visé. C'est pourquoi le Conseil a décidé de poursuivre dans cette voie.

## 2.3 Les retombées des publications à la lumière des indicateurs d'influence

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'« action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un » et, dans un sens plus précis, comme le « pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis » (*Le petit Robert*). De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Au surplus, le Conseil n'exerce cette action et ce pouvoir qu'en proposant ce qu'il convient de faire. Il n'impose rien. De plus, bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition qui a maintenant 40 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Le Conseil doit donc être modeste quand il cherche à rendre compte de l'influence qu'il exerce.

Cela dit, il n'en demeure pas moins pertinent de vérifier empiriquement les retombées de son action, en particulier de ses publications, à la lumière de deux indicateurs qui rendent compte d'une possible, sinon d'une probable, influence du Conseil.

Le premier de ces indicateurs est l'**intérêt** que suscite son action dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt s'observe empiriquement, d'une part, par les demandes qui sont adressées à son président pour la présentation, à diverses tribunes, des rapports et des avis que publie le Conseil et il se mesure, d'autre part, par le nombre de demandes de documents qui lui sont acheminées annuellement.

Le second indicateur est l'**impact** des publications. Cet impact s'observe avant tout par les « traces » qu'elles laissent tant chez les décideurs que dans le milieu de l'éducation en général. L'utilisation des rapports et des avis du Conseil par les différents acteurs de l'éducation se traduit par un éventail de manifestations, allant des citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias jusqu'à leur utilisation comme outils dans des activités de formation initiale ou continue et, enfin, à leur appropriation dans l'élaboration de politiques ou de lois.

Dans la présente section, le Conseil rend compte précisément des diverses manifestations d'intérêt pour ses publications **observées au cours de la présente année** ainsi que des traces significatives de sa réflexion, que ses documents aient été publiés cette année ou antérieurement. En effet, l'influence du Conseil dépasse largement le cadre temporel imposé par le rapport annuel de gestion.

Après quelques considérations générales, il sera donc question de l'intérêt et de l'impact des divers documents du Conseil, soit des rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation, des avis préparés par le Conseil lui-même, des avis préparés par chacune de ses cinq commissions permanentes ou par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et, enfin, des recherches et des études publiées par le Conseil.

Par ailleurs, une mise en garde s'impose à propos des statistiques relatives aux demandes de documents du Conseil. On ne peut en rien comparer les statistiques présentées ici en fonction du comité ou des commissions dont émanent les documents, car le bassin de lecteurs potentiellement intéressés varie grandement en fonction de l'ordre ou du secteur d'enseignement concerné par l'une ou l'autre des publications.

### 2.3.1 Quelques données générales

Au cours de l'année, le président du Conseil a été invité à prononcer une vingtaine d'allocutions portant sur divers thèmes traités par l'organisme. Il a également donné une cinquantaine d'entrevues dans les médias écrits et électroniques. En outre, il a publié dix articles qui ont paru dans des quotidiens, des revues consacrées à l'éducation ou dans *L'Infobourg*.

Pendant cette même période, les documents du Conseil ont fait l'objet de 12 638 demandes, dans leur version électronique pour la très grande majorité. Ces demandes s'ajoutent aux documents qui sont distribués d'office au moment du lancement d'une publication. En 2003-2004, près de 20 000 versions imprimées des avis et des rapports que le Conseil a publiés ont ainsi été transmises d'office dans les milieux intéressés.

Sur les quelque 12 600 documents qui ont fait l'objet d'une demande en cours d'année, 60 % ont été publiés antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 2005. C'est dire que l'intérêt pour les travaux du Conseil persiste avec le temps.

L'intérêt pour ces documents dépasse aussi les frontières du Québec. Ainsi, près de 9 % des demandes sont venues de l'extérieur du Québec, soit 1,7 % des autres provinces et 7 % de l'étranger.

On observe encore que 58 % des demandes ont été faites dans le cadre d'une activité professionnelle : 33 % par des professionnels, 30 % par des enseignants ou des professeurs, 19 % par du personnel de direction. De plus, 8 % des demandeurs étaient de la fonction publique québécoise, dont 5,4 % du ministère de l'Éducation. En outre, 27 % de la demande totale est venue d'étudiants. Enfin, un peu plus de 5 % des demandes provenaient de parents, tandis que, pour 9 %, on a invoqué d'autres intérêts.

Ces observations laissent entrevoir une première forme d'impact des documents du Conseil. Dans une mesure variable, ils servent, d'une part, d'outils de travail et, d'autre part, à la formation des jeunes universitaires, ce qui est remarquable.

On ne s'étonnera pas que, parmi les personnes qui travaillent, les demandes soient venues du milieu de l'éducation dans une proportion de 85 %. Ces demandeurs faisaient partie des milieux institutionnels suivants :

### LA RÉPARTITION DES DEMANDEURS TRAVAILLANT DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION SELON L'ÉTABLISSEMENT AUQUEL ILS SONT RATTACHÉS (À L'EXCLUSION DES ÉTUDIANTS ET DES PARENTS) (N = 5 124)

Ordres d'enseignement	Établissements	%
<b>Préscolaire, primaire, secondaire</b>	École primaire	8,2
	École secondaire	19,0
	Centre de formation des adultes	3,2
	Centre de formation professionnelle	2,1
	Commission scolaire	11,1
	<b>Sous-total</b>	<b>43,6</b>
<b>Collégial</b>	Enseignement ordinaire	12,1
	Formation des adultes	1,2
	<b>Sous-total</b>	<b>13,3</b>
<b>Université</b>	Enseignement ordinaire	19,0
	Éducation permanente	2,2
	<b>Sous-total</b>	<b>21,1</b>
<b>MEQ</b>		11,1
Autres		5,4
Aucune réponse		4,8

Note : Une proportion de 6,6 % des demandeurs à divers ordres d'enseignement venaient du secteur de la formation continue ou de l'éducation des adultes.

**Les tableaux A à I qui suivent indiquent le nombre de demandes de documents et de téléchargements adressées au Conseil entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2004.**

## 2.3.2 Les rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation

### L'intérêt

TABLEAU A

#### Les rapports annuels<sup>1</sup>

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 2 277)
<i>Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner</i> (rapport annuel 2002-2003)	Déc-03	756	302	454	756	33,20 %
<i>La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années</i> (rapport annuel 2001-2002)	Déc-02	1 374	53	389	442	19,40 %
<i>La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique?</i> (rapport annuel 2000-2001)	Nov-01	2 774	29	143	172	7,60 %
<i>Éducation et nouvelles technologies. Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage</i> (rapport annuel 1999-2000)	Déc-00	3 840	44	254	298	13,10 %
<i>L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement</i> (rapport annuel 1998-1999)	Sep-99	1 772	11	102	113	5,00 %
<i>Éduquer à la citoyenneté</i> (rapport annuel 1997-1998)	Oct-98	2 768	2	178	180	7,90 %
<i>L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager</i> (rapport annuel 1996-1997)	Déc-97 *		1	47	48	2,10 %
<i>Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation</i> (rapport annuel 1995-1996)	Déc-96 *		6	46	52	2,30 %
<i>Vers la maîtrise du changement en éducation</i> (rapport annuel 1994-1995)	Déc-95 *		18	40	58	2,50 %
<i>Le défi d'une réussite de qualité</i> (rapport annuel 1992-1993)	Déc-93 *		0	32	32	1,40 %
<i>La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle</i> (rapport annuel 1991-1992)	Déc-92 *		0	39	39	1,70 %
<i>La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social</i> (rapport annuel 1990-1991)	Déc-91 *		0	28	28	1,20 %
<i>Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle</i> (rapport annuel 1989-1990)	Déc-90		0	36	36	1,60 %
Autres	-	-	4	19	23	1,00 %
Total	-	-	470	1 807	2 277	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Les rapports annuels ont fait l'objet en cours d'année de 2 277 demandes, ce qui représente 18 % de la demande totale. Au surplus, deux tiers d'entre elles portaient sur des rapports antérieurs à l'année en cours, dont plus de 20 % sur des rapports publiés avant 1999.

### L'impact

Au cours du présent exercice, on a relevé des traces significatives de l'usage qui a été fait des rapports suivants :

**Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2002-2003** (décembre 2003)

Ce rapport a fait l'objet de plusieurs articles et a suscité un vif débat dans le milieu universitaire. L'importance du thème, dans la conjoncture actuelle au regard du développement des universités québécoises, ainsi que la contribution significative du Conseil sur cette question (la produc-

tion d'un rapport annuel et de deux rapports de recherche) ont surtout été l'occasion de rassembler cinq organismes partenaires autour de la réalisation d'un colloque sur le renouvellement du corps professoral.

Ainsi, en février 2004, des membres de l'Association francophone pour le savoir, du Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec, de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et du Conseil supérieur de l'éducation ont contribué, à titre de participants, de spécialistes ou de conférenciers, à un débat de fond sur cette question. Le rapport a également fait l'objet d'une communication du président à ce colloque.

Non seulement ce rapport a suscité un intérêt immédiat auprès du milieu universitaire ainsi que d'autres organismes publics concernés par cette question, mais il a donné lieu, dans les médias, à des débats sur les prévisions d'embauche qui se sont d'ailleurs poursuivis dans le cadre des audiences tenues à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. En outre, le Conseil a été sollicité pour la préparation d'un article signé par Jean-François Lehoux et diffusé dans *L'Annuaire du Québec 2004*.

### 2.3.3 Les avis

#### LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

##### L'intérêt

#### TABLEAU B

##### Les avis préparés par la Commission de l'enseignement primaire<sup>1</sup>

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 1 713)
<i>L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir</i>	Nov-02	2 658	394	290	684	39,90 %
<i>Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire. Comprendre, prévenir, intervenir</i>	Fév-01	5 168	55	326	381	22,20 %
<i>Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles</i>	Oct-99	3 481	1	546	547	31,90 %
<i>Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider</i>	Mars-98*		3	64	67	3,90 %
<i>Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui</i>	Fév-95*		4	21	25	1,50 %
Autres	-	-	9	0	9	0,50 %
Total	-	-	466	1 247	1 713	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil n'a pas publié d'avis issu de la Commission de l'enseignement primaire. En effet, celle-ci préparait, avec la Commission de l'enseignement secondaire, un avis sur la profession enseignante, attendu en 2004. C'est dire que les 1 713 avis qui ont fait l'objet d'une demande ont tous été publiés antérieurement. Les plus importants demandeurs ont été ici les étudiants (46 %).

L'avis d'octobre 1999 sur la réussite des garçons et des filles continue manifestement de susciter un vif intérêt comme, dans une mesure moindre mais encore très significative, l'avis de février 2001 sur les élèves en difficulté. Ces deux questions sont de fait encore d'une grande actualité.

##### L'impact

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants :

##### **Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles** (octobre 1999)

Toujours demandé, cet avis est fréquemment cité, notamment à propos de la mixité dans les écoles. Des expériences de non-mixité faites dans des classes pour certaines matières s'inspirent aussi de cet avis. Il a également inspiré le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'élaboration du document intitulé *Les difficultés d'apprentissage à l'école. Cadre de référence pour guider l'intervention* et publié en novembre 2005.

**L'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté** (octobre 1996)

Cet avis a également été utilisé pour l'élaboration du cadre de référence précité, à la fois dans l'argumentation et dans les pistes d'action qu'il propose.

**L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir** (novembre 2002)

Cet avis et le précédent ont inspiré les principes mis en avant dans le document intitulé *Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève. Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention* et publié par le MEQ en mars 2004.

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

**L'intérêt**

TABLEAU C

**Les avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire<sup>1</sup>**

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 3 944)
<i>L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif</i>	Jan-04	1 675	674	1 001	1 675	42,50 %
<i>L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire</i>	Jan-03	7 532	770	765	1 535	38,90 %
<i>Aménager le temps autrement : une responsabilité de l'école secondaire</i>	Avril-01	3 355	158	248	406	10,30 %
<i>Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis</i>	Juin-99	807	14	74	88	2,20 %
<i>L'école, une communauté éducative : voies de renouvellement pour le secondaire</i>	Avril-98 *		38	84	122	3,10 %
<i>Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire</i>	Juin-96 *		82	0	82	2,10 %
<i>Pour une gestion de classe plus dynamique au secondaire</i>	Sep-95 *		31	0	31	0,80 %
Autres	-	-	5	0	5	0,10 %
Total	-	-	1 772	2 172	3 944	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Les divers avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire ont suscité cette année 3 944 demandes, dont 43 % pour l'avis paru en janvier 2004 et portant sur l'encadrement des élèves au secondaire. Quant à l'avis de janvier 2003 sur l'appropriation de la réforme, qui détient actuellement le record pour ce qui est du nombre de demandes faites au cours des récentes années, avec 7 532 demandes, il a continué à susciter un vif intérêt cette année avec plus de 1 500 demandes.

Les avis de cette commission ont intéressé d'abord les personnes au travail, car 62 % de la demande est venue d'elles, soit 34 % des professionnels, 27 % des enseignants ou des professeurs et 22 % des cadres.

**L'impact**

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants :

**L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif** (janvier 2004)

Cet avis, publié au cours du présent exercice, a été très médiatisé. Les journaux et les médias électroniques, par exemple *Le Devoir* ou *L'Infobourg* dans le domaine de l'éducation, ont largement fait écho, à maintes occasions, à sa

publication. Les sites et documents des principaux partenaires du Conseil, dont la Fédération des commissions scolaires du Québec ou la Commission scolaire de Montréal, ont également souligné la publication de cet avis qui « présente des moyens susceptibles d'assurer une démarche continue d'adaptation de l'encadrement dans chaque établissement scolaire », comme le soutient la Fédération des comités de parents du Québec (*Revue Vaux-tu savoir?*, mars-avril 2004).

Dans cet avis, le Conseil met en évidence l'importance des mesures d'encadrement, telle l'aide aux devoirs, pour répondre aux besoins réels des jeunes. Le ministre de l'Éducation entend d'ailleurs privilégier cette mesure, comme en fait foi le programme *Briller parmi les meilleurs*.

***L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire*** (janvier 2003)

Le 19 juin 2003, le ministre de l'Éducation a annoncé la création d'une « table de pilotage pour la réforme au secondaire » devant 500 représentants du réseau scolaire. À cette occasion, il a précisé que les mandats de cette table seront formulés « sur la base de l'éclairage fourni par l'avis du Conseil supérieur de l'éducation ».

***Aménager le temps autrement : une responsabilité de l'école secondaire*** (avril 2001)

Dans certains cas, les opinions novatrices énoncées par le Conseil ont été largement commentées dans les médias. En 2002, le ministère de l'Éducation répondait positivement à une offre de la Société GRICS<sup>1</sup> qui proposait d'expérimenter différents modèles d'organisation des horaires dans des écoles secondaires du Québec. Le rapport de cette société<sup>2</sup> cite abondamment l'avis du Conseil et utilise ses recommandations comme appui à ses interventions.

***L'école, une communauté éducative : voies de renouvellement pour le secondaire*** (avril 1998)

Cet avis a inspiré les principes mis en avant dans le document *Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève. Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention*, publié par le MEQ en mars 2004.

---

1. La Société GRICS est une société de développement dans le domaine du soutien technologique, de la formation, du développement d'applications, des télécommunications, du réseautage, de l'interréseautage ou d'Internet.

2. Société GRICS (2003), *Donner forme à la réforme. Rapport de l'expérimentation*, La Société, 52 pages.

## LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

**L'intérêt**

## TABLEAU D

**Les avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial<sup>1</sup>**

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 1 073)
<i>Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial</i>	Mars-04	633	0	633	633	59,00 %
<i>Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite</i>	Avril-02	2 016	20	255	275	25,60 %
<i>Pour un passage réussi de la formation professionnelle à la formation technique</i>	Mars-01	442	5	42	47	4,40 %
<i>La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu</i>	Mai-00	963	8	55	63	5,90 %
<i>Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement</i>	Déc-97 *		1	33	34	3,20 %
Autres	-	-	11	10	21	2,00 %
Total	-	-	45	1 028	1 073	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Le Conseil a transmis cette année 1 073 avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial. Dans près de 60 % des cas, il s'agissait du seul avis publié en mars 2004, donc à moins d'un mois de la fin de l'année administrative, et portant sur les programmes de formation technique. Par ailleurs, un document traitant de l'orientation au collégial, paru en avril 2002, a continué de susciter un vif intérêt avec 275 demandes. Cet intérêt était, pour les deux tiers des cas, lié au travail. Observons tout de même que 17 % des demandeurs étaient des étudiants et que, parmi eux, 23 % étaient inscrits au collégial.

**L'impact**

On a relevé, au cours du présent exercice, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants :

**Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial** (mars 2004)

Comme cet avis a paru à quelques jours de la fin de l'année administrative, il faudra attendre le rapport de gestion 2004-2005 pour en relever les traces. Toutefois, on sait déjà qu'il a eu un impact substantiel dans les débats préparatoires au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial de juin 2004.

**Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite** (avril 2002)

Ayant reçu un très bon accueil de la part de plusieurs organismes, dont la Fédération des cégeps et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), l'avis a également nourri de longs échanges d'idées à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, en avril 2002.

En réponse aux recommandations du Conseil, des modifications sont actuellement envisagées au regard de la prise en compte des échecs dans le calcul de la cote R.

Plusieurs recommandations de l'avis ont fait l'objet du mandat de travail de comités de la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps et de comités mixtes (MEQ-Fédération des cégeps).



Plusieurs organismes, dont la Fédération des cégeps et les fédérations syndicales d'enseignants, ont pris en compte les recommandations du Conseil, notamment en ce qui concerne les possibilités de reprise d'épreuves qui ont fait l'objet d'un échec. Il en est question, entre autres, dans le plan de développement de la Fédération des cégeps, dans le rapport du Comité intersectoriel sur la réussite en formation technique ainsi que dans les récents documents de travail produits par les fédérations syndicales<sup>3</sup>.

En outre, un article du numéro de novembre-décembre 2003 de *Vie pédagogique* reprend les opinions avancées dans cet avis, qui a par ailleurs été qualifié d'« audacieux » dans *Le Devoir*.

**La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu** (mai 2000)

En mai 2003, l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) a produit un document intitulé *Avis sur la formation disciplinaire des professeurs du collégial dans le domaine des sciences et des techniques relatives aux sciences*, dans lequel elle confirme qu'elle « appuie largement l'avis émis en mai 2000 par le Conseil supérieur de l'éducation concernant la formation du personnel enseignant du collégial ».

**Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement** (décembre 1997)

En janvier 2004, la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) produisait une réflexion sur le plan de développement de la Fédération des cégeps. Ce document met largement en relief le contenu de l'avis publié par le Conseil en 1997 et portant sur la pratique professionnelle enseignante au collégial. L'utilisation qui en est faite montre que la réflexion du Conseil demeure au cœur des préoccupations des acteurs du milieu collégial et sert à les alimenter.

3. FNEEQ-CSN, *Le Plan de développement de la Fédération des cégeps : une analyse critique!*, 30 pages; CSQ (2003), *À la veille du Forum ministériel sur l'avenir des cégeps : état des lieux*, document d'information et de réflexion pour les ateliers du colloque de la CSQ sur l'enseignement collégial (2004).

LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

**L'intérêt**

TABLEAU E

**Les avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires<sup>1</sup>**

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 354)
<i>Les universités à l'heure du partenariat</i>	Mai-02	1 206	13	202	215	60,70 %
<i>Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir</i>	Avril-00	632	6	93	99	28,00 %
<i>Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles</i>	Avril-98 *		4	31	35	9,90 %
Autres	-	-	5	0	5	1,40 %
Total	-	-	28	326	354	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Le Conseil a transmis cette année 354 avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Mais il faut prendre acte également du fait que le rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, qui portait sur la relève du corps professoral, a été préparé par cette même commission et qu'il a fait l'objet, entre décembre 2003 et avril 2004, de 756 demandes. De celles-ci, presque autant ont été faites par des étudiants (46 %) que par des personnes au travail (48 %).

**L'impact**

Comme cette commission a élaboré le rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner*, dont il a été question précédemment, on se reportera à la section 2.3.2 pour en savoir plus sur le sujet.

## LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

**L'intérêt**

## TABLEAU F

**Les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes<sup>1</sup>**

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 1 468)
<i>L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional</i>	Sep-03	1 131	673	458	1 131	81,40 %
<i>Mémoire sur le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue</i>	Sep-01	384	0	68	68	4,90 %
<i>La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale</i>	Juin-00	1 201	27	83	110	7,90 %
<i>La formation continue du personnel des entreprises – Un défi pour le réseau public d'éducation</i>	Juin-98 *		6	56	62	4,50 %
Autres	-	-	19	0	19	1,40 %
Total	-	-	725	665	1 390	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Les avis de cette commission ont fait l'objet de 1390 demandes. Le dernier avis, paru en septembre 2003 et portant sur l'éducation des adultes et le développement local et régional, a généré, à lui seul, 81 % de la demande. Il est à noter que la fonction publique québécoise a, toutes proportions gardées, manifesté un intérêt plus grand pour les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes que pour les autres puisque 13,3 % de la demande est venue d'elle, contre 8 % pour l'ensemble des documents.

**L'impact*****L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional*** (septembre 2003)

Le ministre de l'Éducation a, dans un communiqué, accueilli favorablement cet avis. Celui-ci a été abondamment cité et commenté dans les différents médias. Il a également été utilisé dans le cadre du XIII<sup>e</sup> Forum économique organisé par la Chambre de commerce de Québec, Développement économique Canada de même que le Bureau de la Capitale-Nationale et tenu en février 2004. De plus, M. Clément Laberge, associé au regard du concept « Québec, cité éducative », lui a fait une place sur son site Internet.

***La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*** (juin 2000)

En septembre 2004, la revue de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP), *Cité éducative*, indiquait que le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) préparait un projet de politique de reconnaissance des acquis, lequel s'inspirerait très largement des principes énoncés par le Conseil dans son avis de 2000.

LES AUTRES AVIS DU CONSEIL

**L'intérêt**

TABLEAU G

**Les autres avis du Conseil<sup>1</sup>**

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 406)
<i>Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le projet de loi n° 34 instituant le ministère du Développement économique et régional</i>	Déc-03	78	0	78	78	19,20 %
<i>Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ajustements en matière d'enseignement moral et religieux</i>	Juin-01	679	6	58	64	15,80 %
<i>Plan stratégique 2001-2003. Pour mieux conseiller le ministre de l'Éducation et l'État : observer, consulter, approfondir</i>	Fév-01	349	2	35	37	9,10 %
<i>L'autorisation d'enseigner : projet de modification du règlement</i>	Mars-00	295	1	35	36	8,90 %
<i>Le projet de régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire</i>	Fév-00	829	0	55	55	13,50 %
<i>Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques</i>	Jan-99	2 105	17	41	58	14,30 %
<i>Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école</i>	Sep-98 *		1	39	40	9,90 %
Autres	-	-	38	0	38	9,40 %
Total	-	-	65	341	406	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Le Conseil confie à des comités spéciaux la préparation d'avis sollicités par le ministre de l'Éducation ou décidés de sa propre initiative. Il prépare aussi, conformément à la Loi sur l'administration publique, un plan stratégique qui est inclus dans le tableau G. Ce tableau montre que ces avis particuliers publiés dans les années antérieures présentent encore un intérêt certain. C'est particulièrement le cas de trois avis relatifs aux régimes pédagogiques, qui ont suscité 44 % de la demande au cours de l'année.

**L'impact**

On ne relève pas cette année de traces des avis mentionnés au tableau G.

## 2.3.4 Les études et les recherches

### L'intérêt

TABLEAU H

#### Les études et les recherches<sup>1</sup>

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 1 067)
<i>L'état de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises</i>	Jan-04	231	39	192	231	20,20 %
<i>Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)</i>	Jan-04	132	65	67	132	11,50 %
<i>Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire</i>	Jan-04	67	5	60	65	5,70 %
<i>La participation de l'éducation aux travaux des CLD et des CRD portant sur le développement local et régional</i>	Juin-03	78	14	64	78	6,80 %
<i>Le renouvellement du curriculum : expériences américaine, suisse et québécoise</i>	Oct-99	1 653	5	338	343	30,00 %
<i>Le rôle des headteachers en Angleterre et les enseignements à en tirer dans un contexte de décentralisation</i>	Avril-99	306	0	57	57	5,00 %
<i>Différencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes</i>	Mars-99	878	7	153	160	14,00 %
<i>Enseigner : qu'en pensent les profs?</i>	Jan-91 *		0	65	65	5,70 %
Autres	-	-	14	0	14	1,20 %
Total	-	-	149	996	1 145	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.

2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

\* Le nombre de demandes et de téléchargements des documents parus avant octobre 1998 n'est pas disponible.

Le Conseil publie certaines études et recherches qui servent parfois à la préparation des avis. C'est le cas, par exemple, des trois premiers documents cités dans le tableau, qui ont servi à la préparation du rapport annuel 2002-2003 sur l'état et les besoins de l'éducation, qui portait sur le renouvellement du corps professoral, et de l'avis sur l'encadrement des élèves paru en 2004. Le Conseil a reçu cette année 1 145 demandes pour ces études et recherches, ce qui représente 9 % de la demande totale.

### L'impact

On ne relève pas cette année de traces des études et des recherches mentionnées au tableau H.

### 2.3.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

#### L'intérêt

TABLEAU I

#### Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études<sup>1</sup>

Titre	Date de parution	Total des demandes et téléchargements depuis la parution jusqu'au 31 mars 2004	Demandes <sup>2</sup> en 2003-2004	Téléchargements en 2003-2004	Total 2003-2004	Pourcentage des demandes et téléchargements en 2003-2004 (N = 336)
<i>Harmonisation avec un programme de bourses d'études en médecine et indexation du seuil d'admissibilité au Programme de remboursement différé : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études</i>	Oct-03	28	4	24	28	8,30 %
<i>Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études. Document de consultation</i>	Avril-03	189	26	63	189	56,30 %
Autres	-	-	9	110	119	35,40 %
Total	-	-	39	297	336	100,00 %

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2003-2004.
2. Demandes logées sur place, par téléphone, par courriel ou par fax.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité a publié trois premiers avis qui ont fait l'objet de 336 demandes. Les statistiques relatives aux avis publiés antérieurement ne sont pas disponibles.

En octobre 2003, le secrétaire du CCAFE a été invité à donner une conférence au colloque *Parcours vers l'accessibilité*, organisé à Ottawa par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ce colloque regroupait des chercheurs et des praticiens canadiens et américains intéressés par l'accessibilité financière aux études.

En ouverture, il a proposé une vision élargie de l'accessibilité aux études postsecondaires qui inclut l'accessibilité à la réussite du projet d'études. Cette vision a reçu un très bon accueil de la part des participants.

#### L'impact

**Harmonisation avec un programme de bourses d'études en médecine et indexation du seuil d'admissibilité au Programme de remboursement différé : projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études** (octobre 2003)

En octobre 2003, le Comité a recommandé au ministre de l'Éducation de ne pas introduire dans le Programme de prêts et bourses une règle d'exception qui s'appliquerait aux étudiants d'un programme d'études universitaire particulier. La règle en question n'a pas été introduite.

#### **Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004** (décembre 2002)

En décembre 2003, le ministre de l'Éducation a annoncé qu'il gèlerait les droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à un programme d'études collégiales au Québec. En décembre 2002, le Comité lui avait en effet recommandé de geler les droits de scolarité des étudiants étrangers fréquentant un établissement d'enseignement collégial ou universitaire.

#### **Mise en œuvre du Programme de prêts pour les études à temps partiel** (juin 2002)

En mars 2004, le gouvernement a procédé à une refonte du Règlement sur l'aide financière aux études, dans la foulée de la modernisation du Programme de prêts et bourses. Il a notamment élargi la portée de la notion d'étudiant réputé à temps plein comme l'avait recommandé le Comité en juin 2002. Dans son avis *La modernisation du Programme de prêts et bourses* (mars 2004), le Comité a donné son appui à cette refonte.

## 2.4 Le développement de l'organisme à la lumière des indicateurs de qualité de la gestion

### ORIENTATION 4 :

#### **Développer une culture de l'évaluation pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisme.**

Trois indicateurs relatifs à la qualité de la gestion sont présentés dans le Plan stratégique 2001-2003 :

- l'intégration de l'évaluation au cœur des actions de l'organisme;
- l'adaptation des règlements, de la structure et des ressources;
- l'adoption d'un plan de mise en œuvre des orientations 2003-2008.

#### 2.4.1 La consolidation d'une culture de l'évaluation

L'organisme s'est engagé depuis les dernières années dans un processus d'évaluation institutionnelle qui couvre tous les aspects de l'organisation et lui permet d'orienter son développement. Cette démarche a facilité le choix des orientations stratégiques en vue de la mise à jour du plan stratégique. Elle continue de porter fruit en favorisant l'implantation de nouvelles manières de faire, tant pour le fonctionnement du Conseil que pour la production de ses rapports et avis. Ainsi, elle a permis :

- de consolider un processus récurrent d'évaluation inscrit dans le mode de fonctionnement du Conseil, de ses commissions et de son secrétariat par un retour systématique sur les pratiques en cours;
- de poursuivre le développement d'outils pour assurer la qualité des productions;
- d'élaborer en conséquence des plans d'action dans différents secteurs d'activité.

Cette année, la démarche a porté plus particulièrement sur l'examen du processus d'élaboration du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, la mise à jour des objectifs stratégiques, l'expérimentation d'un nouveau mode de choix de thèmes, le soutien à la participation de diverses catégories de personnes au Conseil et la poursuite du processus de révision des règlements de l'organisme.

#### **La réflexion sur le processus d'élaboration du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation**

La réflexion sur l'évaluation institutionnelle du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation s'est poursuivie cette année par le dépôt au Conseil d'un rappel historique sur la nature des rapports annuels publiés depuis la création de l'organisme. Le Conseil a aussi modifié le calendrier de production du rapport annuel tout en respectant l'obligation de le déposer chaque année à l'Assemblée nationale.

En novembre 2003, le Comité de direction du Conseil a approuvé un plan de travail qui proposait une démarche en deux temps : des consultations auprès de personnes associées à la préparation des rapports annuels et l'élaboration de balises relatives à la nature et à la préparation de ce rapport. Ce plan a été approuvé par le Conseil en décembre 2003 et des entrevues ont été menées de décembre 2003 à février 2004. Par la suite, un document rassemblant l'essentiel des propos des personnes consultées a été présenté au Comité de direction en avril 2004. À cette occasion, le Comité a demandé à la permanence de préparer un document de synthèse qui présente une typologie des conceptions relatives à la nature du rapport annuel. Les travaux en ce sens se poursuivent.

#### **La mise à jour des objectifs stratégiques**

Deux nouveaux objectifs ont été adoptés au cours de l'année. L'un porte sur l'étude du phénomène de l'internationalisation de l'enseignement universitaire et l'autre, sur l'expression de la demande dans le secteur de l'éducation des adultes et de la formation continue.

#### **Le développement d'une vision d'ensemble des objets d'étude ou de préoccupation en émergence dans le domaine de l'éducation**

Afin de bonifier le processus de choix de thèmes, le Comité de direction a élaboré un scénario visant à favoriser le développement d'une vision d'ensemble des grands objets d'étude ou de préoccupation en éducation. Ce scénario a été approuvé par le Conseil. Il consiste à orienter les travaux de la prochaine assemblée plénière par des conférences et des ateliers sur les thèmes ou objets d'étude ou de préoccupation en émergence dans le domaine de l'éducation. Il a été expérimenté lors de l'assemblée plénière qui s'est tenue en mai 2004 et à laquelle participaient près

d'une centaine de personnes, membres du Conseil ou de ses commissions. Rappelons que les thèmes adoptés par le Conseil se traduisent par autant d'objectifs stratégiques.

### **Le soutien à la participation de personnes de l'extérieur du réseau de l'éducation au Conseil ou à l'une de ses commissions**

Afin de favoriser une plus grande représentativité au Conseil des divers groupes intéressés par l'éducation, il a été proposé, à titre expérimental, d'offrir une compensation aux personnes qui doivent subir une perte de salaire à la suite de leur participation aux réunions du Conseil ou d'une commission. De plus, dans une perspective de soutien à la conciliation entre les activités professionnelles et la vie familiale, le Conseil a décidé de prévoir une compensation pour les personnes qui auraient à assumer des frais de garderie supplémentaires pour assister aux réunions. Pour qu'elle soit significative, l'évaluation de ce projet pilote sera faite après une année d'expérimentation, soit au début de 2005.

### **2.4.2 Le mode de fonctionnement interne. La révision des règlements du Conseil**

La révision du Règlement de régie interne et du Règlement du Conseil supérieur de l'éducation sur la constitution d'un comité de direction s'est poursuivie cette année et une nouvelle proposition sera faite à la suite de l'analyse du projet présenté.

### **Le Code d'éthique et de déontologie**

En septembre 1999, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie. Au moment de leur nomination, les membres prennent connaissance de ce code et y adhèrent par leur signature.

Ce code définit des principes d'éthique qui stipulent que les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ». À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Le Comité consultatif sur l'aide financière aux études s'est également doté d'un code d'éthique et de déontologie. Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques.

### **La protection des renseignements personnels**

D'avril 2003 à mars 2004, le Conseil supérieur de l'éducation a continué d'accorder une attention particulière à la protection des renseignements personnels.

Un membre du personnel d'encadrement désigné comme responsable du dossier pour l'organisme siège au Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation. Ce comité a pour mandat de voir à l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, à l'organisation d'activités de sensibilisation et à l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adoptés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. En outre, le personnel est sensibilisé de façon continue à l'importance de la protection des renseignements personnels.

### **Les ressources humaines**

#### **Résultats en matière d'objectifs d'embauche**

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation compte un effectif de 32 personnes. Le Conseil n'a fait aucune embauche au cours de l'année. Par contre, il a accueilli un stagiaire universitaire, dans une perspective de transfert d'expertise, ainsi que deux étudiants du collégial et de l'université au cours de l'été. De plus, mentionnons que deux employés du Conseil font partie des groupes cibles.

#### **Représentativité**

Communautés culturelles	2/32	6 %
Personnes handicapées	0/32	0 %
Femmes	25/32	78 %



Le taux de représentativité des femmes au Conseil s'élève à 78 %, soit 25 femmes sur 32 employés, et se répartit comme suit :

Personnel d'encadrement	2/3	75 %
Personnel professionnel	11/16	69 %
Personnel technicien	3/4	75 %
Personnel bureautique	9/9	100 %

### **Développement des ressources humaines**

En 2003-2004, le Conseil a investi 24 771 \$, dans le cadre de son programme de développement des ressources humaines, pour un total de 290 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités de développement. Ce montant correspond à 2 % de la masse salariale du Conseil. Il est donc supérieur à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement en matière de formation, ce qui témoigne de l'importance qu'accorde le Conseil au développement personnel. La moitié des employés se sont prévalus de cette possibilité.

### **L'organisation du travail**

Afin d'assurer une plus grande efficacité, certains modes d'organisation du travail ont été revus et toute l'équipe du secrétariat a été complétée au cours de l'année. En conséquence, les processus de travail sont graduellement définis et consolidés. Des rencontres systématiques des employés de tous les secteurs ont lieu pour leur permettre d'échanger sur l'organisation du travail. Il s'agit là du résultat direct des travaux d'évaluation institutionnelle.

### **La déclaration de services aux citoyens**

Étant donné que le Conseil supérieur de l'éducation agit en tant qu'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, il n'est pas pertinent qu'il produise une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure de rendre accessibles ses travaux tant aux milieux de l'éducation qu'aux parents ou au grand public.

### **Les recommandations de la vérificatrice générale**

Aucune recommandation de la vérificatrice générale ne concerne l'organisme.

## 3

## RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

## 3.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

## LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
<b>Proulx, Jean-Pierre</b>	Président du Conseil	2006
<b>Azdouz, Rachida</b>	Responsable du programme de relations interculturelles, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2005
<b>Céré, Robert</b>	Chargé de cours, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
<b>Côté, Édith</b>	Vice-doyenne aux études, professeure titulaire, Faculté des sciences infirmières, Université Laval	2005
<b>Couture, Marthe</b>	Directrice adjointe, Centre de formation professionnelle Riverside Park, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2004
<b>D'Arrisso, David</b>	Agent de recherche et de planification, Bureau de l'enseignement et des programmes, Université du Québec à Montréal	2005
<b>Deguisse, Fernand</b>	Consultant en éducation, Educaf	2006
<b>Dorais, Sophie</b>	Conseillère pédagogique, Service de la recherche et du développement, Cégep@distance	2005
<b>Fortier, Louise Elaine</b>	Enseignante au secondaire, académie Sainte-Marie, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006
<b>Harrison, Pierre<sup>1</sup></b>	Directeur des études, Cégep du Vieux Montréal	2006
<b>Juanéda, Linda</b>	Directrice, école Terre-Soleil, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2005
<b>Jukier, Rosalie<sup>2</sup></b>	Professeure, Faculté de droit, Université McGill	2006
<b>Lessard, Claude</b>	Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
<b>Létourneau, Aline</b>	Directrice, Centre d'éducation des adultes de Bellechasse, Commission scolaire de la Côte-du-Sud	2005
<b>Maniatis, Eustathia<sup>3</sup></b>	Directrice des services éducatifs, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	2005
<b>Ménard, Denis</b>	Directeur du Groupe Développement et Partenariat, du Centre de développement des composites du Québec, de l'Institut du transport avancé du Québec, Cégep de Saint-Jérôme	2005
<b>Ménard, Raymond</b>	Commissaire d'école, Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Conseiller, Municipalité de Plaisance	2005
<b>Robaire, Bernard<sup>4</sup></b>	Professeur, Département de pharmacologie, Faculté de médecine, Université McGill	2006
<b>Roy, Marie-Josée</b>	Enseignante, école secondaire de l'Aubier, Commission scolaire des Navigateurs	2006
<b>Sergerie, Pâquerette</b>	Présidente, Commission scolaire des Chic-Chocs	2005
<b>St-Pierre, Marc</b>	Directeur général adjoint, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	2005
<b>Tanguay, Brigitte</b>	Consultante en services éducatifs	2005
<b>Toussaint, Michel</b>	Directeur général à la retraite, Cégep de La Pocatière	2005

## MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE

**Germain, Marie-France** Sous-ministre adjointe, ministère de l'Éducation

## SECRÉTAIRES CONJOINTES

**Prévost-Fournier, Claire**

**Turcotte, Josée**

\* Au 31 mars 2004 | 1. Démission le 20 février 2004. | 2. Démission le 15 avril 2005. | 3. Démission le 28 mars 2004. | 4. Nomination le 24 mars 2004 en remplacement de M<sup>me</sup> Rosalie Jukier.

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
<b>Céré, Robert<sup>1</sup></b>	Président de la Commission, chargé de cours, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2005
<b>Bellemare, Yvon</b>	Directeur à la retraite, école alternative St-Sacrement, Commission scolaire de l'Énergie	2005
<b>Benoît, Nicole</b>	Travailleuse autonome, recherche et production	2005
<b>Bergeron, Martine</b>	Enseignante, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2006
<b>Dillon, David A.</b>	Professeur, Faculté des sciences de l'éducation, Université McGill	2004
<b>Faucher, Guy</b>	Directeur des services éducatifs, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006
<b>Genest-Gervais, Nicole</b>	Directrice de regroupement, Commission scolaire de Montréal	2004
<b>Ladouceur, Pauline</b>	Professeure invitée, UQAM, enseignante, école des Quatre-Vents, Commission scolaire Marie-Victorin	2004
<b>Leduc, Louise</b>	Directrice, Direction du primaire, Collège Bourget	2005
<b>Légaré, Pierre</b>	Psychologue, école Immaculée-Conception, Commission scolaire des Chênes	2005
<b>Martel, Céline</b>	Enseignante, Cégep de Sainte-Foy	2005
<b>Piché, Madeleine</b>	Directrice, école primaire Notre-Dame-du-Canada, Commission scolaire de la Capitale	2006
<b>Pierre, Lude</b>	Conseillère pédagogique, Commission scolaire de Montréal	2006
<b>Rivest, Michel</b>	Enseignant, école Nouvelle-Querbes, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2004
<b>St-Pierre, Marc<sup>2</sup></b>	Directeur adjoint, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	2003

## COORDONNATRICE

*Mainville, Suzanne*

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
<b>Céré, Robert<sup>1</sup></b>	Président de la Commission, chargé de cours, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2004
<b>Canuel, Ronald</b>	Directeur général, Commission scolaire Eastern Townships	2005
<b>Desaulniers, Marie-Paule</b>	Professeure, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières	2006
<b>Deschênes, André</b>	Consultant en éducation	2005
<b>Fortin, Marthe</b>	Directrice, académie Les Estacades, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2006
<b>Girard, Claude</b>	Directeur adjoint d'école primaire, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2004
<b>Gravel, Michel</b>	Directeur général, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2006
<b>Lachance, Pierre</b>	Animateur RECIT, conseiller pédagogique, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2005
<b>Péthel, Josée</b>	Directrice, école De La Petite-Bourgogne, Commission scolaire de Montréal	2004
<b>Plante, Christian</b>	Syndicat de l'enseignement, Commission scolaire de la Côte-du-Sud	2006
<b>Simard, Joane</b>	Technicienne en laboratoire, Pharmacie Normand Picard	2005
<b>St-Pierre, Josée</b>	Enseignante, Commission scolaire de Laval	2004
<b>Tremblay, Bruno</b>	Conseiller d'orientation, aide pédagogique, Cégep de Limoilou	2005

## COORDONNATRICE

*Richard, Francine*

\* Au 31 mars 2004 | 1. La Commission de l'enseignement primaire et la Commission de l'enseignement secondaire ayant travaillé conjointement, M. Robert Céré a assumé la présidence de la Commission conjointe. | 2. M. Marc St-Pierre a assumé la présidence de la Commission de l'enseignement primaire jusqu'au 31 août 2003.

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
<b>Toussaint, Michel</b>	Président de la Commission, directeur général à la retraite, Cégep de La Pocatière	2004
<b>Allard, Chantal</b>	Conseillère pédagogique, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	2006
<b>Cousineau, Lucie</b>	Directrice, École nationale d'aérotechnique, Collège Édouard-Montpetit	2004
<b>Dussault, Marie-France</b>	Enseignante, techniques de bureautique, Cégep François-Xavier Garneau	2006
<b>Fauteux-Lefebvre, Clémence</b>	Étudiante, École Polytechnique de Montréal	2005
<b>Genest, Raymond</b>	Directeur des études, Cégep de Sherbrooke	2006
<b>Gilbert, Jacques</b>	Directeur des études à la retraite, Collège Shawinigan	2004
<b>Larue, Caroline</b>	Enseignante, soins infirmiers, Cégep du Vieux Montréal	2005
<b>Lavoie, Carole</b>	Directrice des études, Cégep de Sainte-Foy	2005
<b>Pelletier, Danièle</b>	Conseillère pédagogique, Collège de Rosemont	2006
<b>René, Réjean</b>	Directeur des études, Cégep de Victoriaville	2005
<b>Riopel, Richard<sup>1</sup></b>	Enseignant, philosophie, Collège de l'Outaouais	2004
<b>Stampfler, Robert</b>	Doyen à la formation, École de technologie supérieure	2004
<b>Trudelle, Jean<sup>2</sup></b>	Enseignant, physique, Collège Ahuntsic	2005

## COORDONNATRICE

*Carpentier, Renée*

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
<b>Côté, Édith</b>	Présidente de la Commission, vice-doyenne aux études, professeure titulaire, Faculté des sciences infirmières, Université Laval	2004
<b>Adam, Sébastien</b>	Étudiant, Département de psychologie, Université de Montréal	2006
<b>Bédard, Claude</b>	Doyen à la recherche et au transfert technologique, École de technologie supérieure	2005
<b>Bouchard, Michel A.</b>	Directeur, Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts, professeur titulaire, géologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal	2005
<b>Bouroche, Myriam</b>	Directrice, Laboratoires universitaires Bell	2006
<b>Charland, Patrick</b>	Agent de recherche, étudiant au doctorat, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal	2005
<b>Demers, Bernard</b>	Directeur général, Cégep de Granby-Haute-Yamaska	2005
<b>Hamel, Thérèse</b>	Vice-doyenne au développement, Faculté des études supérieures, Université Laval	2006
<b>Langevin, Louise</b>	Professeure, Département d'éducation et de pédagogie, Université du Québec à Montréal	2006
<b>Marineau, Yvan</b>	Agent de recherche, Direction des affaires départementales, Université du Québec à Trois-Rivières	2004
<b>Quaroni, Enrica</b>	Vice-doyenne aux affaires étudiantes, Université McGill	2006
<b>Robaire, Bernard</b>	Professeur, Département de pharmacologie, Faculté de médecine, Université McGill	2004
<b>Vaillancourt, Jean</b>	Doyen à la recherche, Université du Québec en Outaouais	2005
<b>Yacout, Soumaya</b>	Professeure titulaire, Département de mathématiques et de génie industriel, École Polytechnique de Montréal	2004

## COORDONNATRICE

*Picard, France*

\* Au 31 mars 2004 | 1. Démission le 7 novembre 2003. | 2. Démission le 24 mars 2004.

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

<b>Nom</b>	<b>Fonction*</b>	<b>Mandat se terminant le 31 août</b>
<b>Ménard, Denis</b>	Président de la Commission, directeur du Groupe Développement et Partenariat, du Centre de développement des composites du Québec, de l'Institut du transport avancé du Québec, Cégep de Saint-Jérôme	2004
<b>Beaulieu, Marie-Andrée</b>	Enseignante, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2006
<b>Bertrand, Louise</b>	Directrice adjointe aux programmes et au développement pédagogique, Cégep de Trois-Rivières	2004
<b>Bilodeau, France</b>	Directrice du développement des marchés, Télé-université	2005
<b>Gallienne, Hilda</b>	Directrice, Centre d'éducation des adultes, Commission scolaire des Sommets	2006
<b>Labbé, Diane</b>	Directrice des services éducatifs complémentaires, Commission scolaire Central Québec	2006
<b>Morin, René<sup>1</sup></b>	Conseiller pédagogique, Cégep de Granby-Haute-Yamaska	2005
<b>Paquet, Pierre</b>	Secrétaire, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2006
<b>Petitclerc, Gilles</b>	Directeur général adjoint, Services administratifs, Commission scolaire de Montréal	2005
<b>Picard, Alain</b>	Vice-président, ressources humaines, Métro inc.	2006
<b>Robert, Silvine</b>	Directrice de projet, développement de l'emploi, Fondation Lucie et André Chagnon	2004
<b>Robitaille, Martin</b>	Professeur, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais	2005
<b>Roy, Marie</b>	Conseillère syndicale à la recherche, Service des relations du travail, Confédération des syndicats nationaux	2004
<b>Vallée, Bernard</b>	Directeur général, Collectif d'animation urbaine, L'Autre Montréal	2005

## COORDONNATRICE

**Gobeil, Isabelle**

### 3.2 Les membres du comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2002-2003

<b>Nom</b>	<b>Fonction*</b>
<b>Doray, Pierre</b>	Président du comité, membre de la Commission de l'éducation des adultes, professeur, sociologie, CIRST, UQAM
<b>Bellemare, Yvon</b>	Membre de la Commission de l'enseignement primaire, directeur d'école à la retraite, Commission scolaire de l'Énergie
<b>Bédard, Claude</b>	Membre substitut du comité, membre de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, professeur, Université Concordia
<b>Céré, Robert</b>	Membre substitut du comité, membre de la Commission de l'enseignement secondaire, professeur à la retraite, école secondaire Marie-Anne, Commission scolaire de Montréal
<b>Chapdelaine, Laurent</b>	Conseiller en formation, Direction générale adjointe à la planification et au développement de l'emploi, Emploi-Québec
<b>Cousineau, Lucie</b>	Membre de la Commission de l'enseignement collégial, directrice, École nationale d'aérotechnique, Collège Édouard Montpetit
<b>Girard, Claude</b>	Membre de la Commission de l'enseignement secondaire jusqu'en août 2003, coordonnateur à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, Commission scolaire des Premières-Seigneuries
<b>Harrison, Pierre<sup>2</sup></b>	Directeur des études, Cégep du Vieux Montréal
<b>Ladouceur, Pauline</b>	Membre substitut du comité, membre de la Commission de l'enseignement primaire, professeure invitée, UQAM, enseignante, école des Quatre-Vents, Commission scolaire Marie-Victorin
<b>Mathieu, Jocelyne</b>	Membre de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires, professeure titulaire, ethnologie, présidente de la Commission des études, Université Laval
<b>René, Réjean</b>	Membre substitut du comité, membre de la Commission de l'enseignement collégial, directeur des études, Cégep de Victoriaville
<b>Roy, Marie</b>	Membre substitut du comité, membre de la Commission de l'éducation des adultes, conseillère syndicale à la recherche, Service des relations du travail, Confédération des syndicats nationaux

#### COORDINATION

**Arena, Francesco<sup>3</sup>**

\* Au 31 mars 2004 | 1. Démission le 18 mars 2004. | 2. M. Pierre Harrison a été président du comité jusqu'à sa démission le 20 février 2004. | 3. Par intérim.

### 3.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

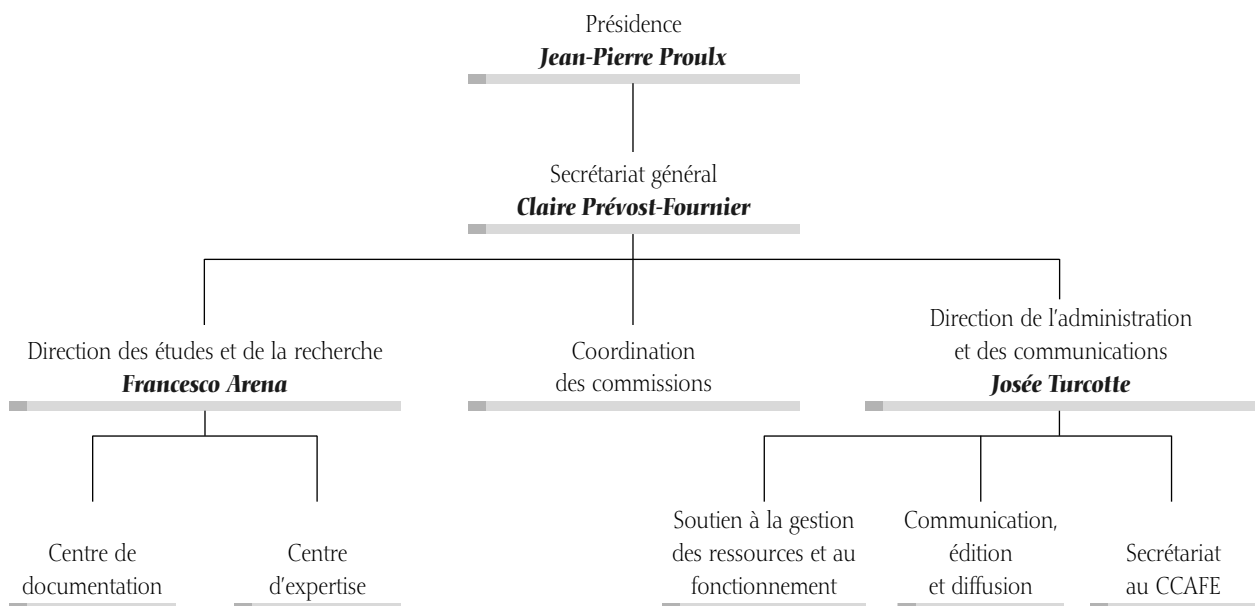
Nom	Fonction*	Mandat se terminant le 31 août
<b>Côté, Roger</b>	Président du Comité, directeur du Projet de gestion globale des clientèles, directeur, Bureau de l'aide financière et des bourses, directeur adjoint à la vie étudiante, Université Concordia	2005
<b>Aubin, André-Sébastien</b>	Étudiant au 2 <sup>e</sup> cycle, Université de Sherbrooke	2006
<b>Badaroudine, Soucila</b>	Responsable, Service d'aide financière, Université de Sherbrooke	2003
<b>Bernard, Denise</b>	Coordonnatrice, Service de la formation professionnelle, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2006
<b>Bissonnette, Claude</b>	Directeur, affaires étudiantes et communications, Cégep de Sainte-Foy	2006
<b>Fortin, Jacques<sup>1</sup></b>	Directeur, affaires étudiantes, Cégep de Lévis-Lauzon	2003
<b>Huot, Jocelyn<sup>2</sup></b>	Étudiant, programme d'études techniques, Cégep du Vieux Montréal	2005
<b>Jasmin, Simon</b>	Étudiant au 3 <sup>e</sup> cycle, École Polytechnique de Montréal, Fédération étudiante universitaire du Québec	2006
<b>Karim, Farouk</b>	Étudiant au 1 <sup>er</sup> cycle, UQAM	2006
<b>Martin, Robert</b>	Étudiant, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2003
<b>Nicolas, Carline<sup>3</sup></b>	Étudiante, Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	2006
<b>Provencher, Claude</b>	Sous-ministre adjoint, Aide financière aux études, ministère de l'Éducation	2005
<b>Rochefort, Luc<sup>4</sup></b>	Analyste, politiques et réglementation, budget, crédit, endettement, produits et services financiers, Union des consommateurs	2007
<b>Stymest, Judith</b>	Directrice, Service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers, Université McGill	2005

#### SECRÉTAIRE

**Vigneau, Paul**

\* Au 31 mars 2004 | 1. Démission le 4 septembre 2003. | 2. Démission le 15 juillet 2005. | 3. Perte des qualités requises le 12 décembre 2003. | 4. Nomination le 25 juin 2003.

### 3.4 Le secrétariat



### 3.5 Les ressources financières

BUDGET ET DÉPENSES EN MILLIERS DE DOLLARS  
ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 2004  
PROGRAMME 01 – ADMINISTRATION ET CONSULTATION  
ÉLÉMENT 07 – CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Supercatégories/catégories de dépenses	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
<b>Fonctionnement – Rémunération</b>			
01 Traitements	1 678,8	1 678,8	1 575,5
02 Autres rémunérations	0,0	0,0	26,4
<b>Sous-total</b>	<b>1 678,8</b>	<b>1 678,8</b>	<b>1 601,9</b>
<b>Fonctionnement – Autres dépenses</b>			
03 Communications	207,0	203,4	150,3
04 Services professionnels	398,0	397,8	439,0
05 Entretien et réparations	5,0	5,0	2,3
06 Loyer	7,3	7,3	6,3
07 Fournitures	16,0	16,0	23,2
08 Équipement	25,0	25,0	33,6
11 Autres dépenses	0,2	0,2	0,0
<b>Sous-total</b>	<b>658,5</b>	<b>654,7</b>	<b>654,7</b>
<b>Amortissement</b>			
67 Équipement informatique et bureautique	23,6	23,6	23,5
<b>Sous-total</b>	<b>23,6</b>	<b>23,6</b>	<b>23,5</b>
<b>TOTAL BUDGET DE DÉPENSES</b>	<b>2 360,9</b>	<b>2 357,1</b>	<b>2 280,1</b>
<b>Immobilisations</b>			
08 Équipement	10,0	13,1	13,1
<b>Sous-total</b>	<b>10,0</b>	<b>13,1</b>	<b>13,1</b>
<b>TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 370,9</b>	<b>2 370,2</b>	<b>2 293,2</b>





## ANNEXES



## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

### Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998<sup>4</sup>), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés administrateurs publics : le ou la titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement et les membres des commissions nommés par le Conseil. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique aux membres du Conseil et aux membres des commissions.

### Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

### Règles de déontologie

#### Discretion

4. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

#### Relations avec le public

5. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

#### Neutralité

6. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
7. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

#### Activités politiques

8. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
9. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

#### Conflits d'intérêts

10. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

4. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

11. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
12. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
13. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
14. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
15. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

#### Exclusivité de service

16. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

#### Après-mandat

18. Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

#### Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

**FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE  
DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et  
de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date



## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

### Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998<sup>5</sup>), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
2. Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement : le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

### Principes d'éthique

3. Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études, et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

### Règles de déontologie

#### Discrétion

5. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

#### Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

#### Neutralité

7. Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

#### Activités politiques

9. Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
10. Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

5. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).



## Conflits d'intérêts

11. Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Comité ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

## Après-mandat

17. Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

## Mesures d'application

18. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
  19. Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
  20. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
  21. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
  22. Sur conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
  23. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.
- N.B. : Ce document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

**FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE  
DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Date

Nom (en lettres moulées)

Signature

